

Annexe 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES SÉJOURS D'ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS EN LOUISIANE

Évolution du dispositif

Le dispositif est actuellement dans une phase de restructuration : les autorités fédérales réfléchissent notamment au moyen de prendre davantage en compte les frais d'installation à la charge des candidats. Les modalités exactes de ces modifications seront précisées d'ici le mois de juillet 2007 pour une application dès la rentrée 2007-2008 (cf. Accords franco-louisianais 2006-2008, chapitre 1, section 1, C.2).

Informations administratives et pratiques

Les enseignants titulaires seront placés en position de détachement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'être mis à la disposition des autorités compétentes de Louisiane, à compter du **1er août 2007**, pour une période d'un an renouvelable trois fois au plus.

Durant les deux premières années, le montant annuel de la rémunération versée par les autorités fédérales s'élèvera à **32 000 dollars**. La troisième année, il sera porté à **33 000 dollars**. Les candidats intéressés sont exemptés du paiement des impôts américains pendant les dix-huit premiers mois de leur séjour. Ensuite, le taux d'imposition appliqué est d'environ 15 %.

L'échelle de rémunération des enseignants du programme est réévaluée chaque année en fonction de la moyenne du salaire des enseignants en Louisiane. Suite à une augmentation de salaire de 1 500 dollars votée au niveau fédéral l'année dernière, les montants précités seront probablement majorés d'environ **1 500 dollars** à compter de la rentrée 2007.

Pour les trois premiers mois de leur séjour, il incombera aux candidats non titulaires de contracter une assurance couvrant la maladie et le rapatriement (certaines cartes bancaires proposent ce type d'assurance), l'assurance du district scolaire d'affectation ne prenant effet que dans le courant du mois d'octobre qui suit la première affectation.

Pour les enseignants titulaires participant au programme et **retenus pour figurer sur la liste du contingent** (cf. Accords franco-louisianais 2006-2008, chapitre 1, section 1, B.2), et en fonction de la ratification par les autorités fédérales de la modification du dispositif (cf. point 3.4 ci-dessus), la prise en charge du trajet entre le lieu de leur résidence et Baton Rouge (un aller simple en début de contrat, un aller simple en fin de contrat) sera assurée :

- **soit** par le ministère des affaires étrangères (en cas de maintien du dispositif actuel), les autorités fédérales assurant l'indemnisation du trajet de Baton Rouge au lieu d'affectation des enseignants (voyage non pris en charge pour les conjoints et les enfants) ;

- **soit** par les autorités fédérales (en cas d'évolution du dispositif), sous la forme d'une prime d'installation ou d'une augmentation du salaire annuel au moins équivalente au prix d'un billet Paris-Baton Rouge, les autorités de Louisiane continuant d'assurer l'indemnisation du trajet de Baton Rouge au lieu d'affectation des enseignants (voyage non pris en charge pour les conjoints et les enfants).

Le voyage aller et retour est à la charge des autres candidats recrutés hors contingent, qu'ils soient enseignants titulaires ou non (cf. Accords franco-louisianais 2006-2008, chapitre 1, section 1, B.5). Les autorités fédérales indemniseront les candidats à leur arrivée en Louisiane pour les frais de visa qui s'élèvent à **85 euros** par personne, ainsi que les **100 dollars** de frais annexes et les **15 euros** de frais de prise de rendez-vous au Consulat (cf. le site de l'Ambassade américaine à Paris pour davantage de précisions : <http://france.usembassy.gov/indexfr.htm>). Ce dispositif ne concerne pas les conjoints ou enfants des candidats.

Il convient de prévoir une somme d'environ **6 000 euros** afin de pouvoir s'installer en Louisiane dans de bonnes conditions (logement, voiture, assurance, permis de conduire et cautions diverses).

Ces postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, voire à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

Il est particulièrement déconseillé aux personnes qui ont des problèmes de santé (allergies ou asthme notamment) d'envisager un long séjour en Louisiane, en raison des conditions climatiques (climat subtropical).

Annexe 2

FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE À L'ÉTRANGER EN VUE D'UN PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE ÉCHANGE FRANCO-ALLEMAND D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Remplir obligatoirement la fiche figurant en annexe

Nom d'usage :	Prénom :		
Nom patronymique :	Date de naissance :		
Situation de famille : Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)
PACS	Vie maritale		
Nombre d'enfants à charge :			
Personnes devant vous accompagner à l'étranger :	conjoint	oui	non
	enfants	oui	non
	nombre	âge	

Adresse personnelle :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone (obligatoire) :	Adresse électronique :

Situation administrative : instituteur, professeur des écoles titulaire, professeur des écoles stagiaire	
Classe :	Échelon :
Académie de rattachement :	Département d'exercice :
Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département :	

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention) :		
Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ?		
oui	non	
Si oui, précisez la formation suivie :		

Avez-vous, à l'école élémentaire, une expérience de l'enseignement de l'allemand ?

oui non

Si oui, précisez l'année, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s) :

Niveau de compétence en langue allemande :

Lue Comprise Parlée Écrite

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ?

oui non

Si oui, lieu et date :

Avez-vous déjà participé à ce programme ?

oui non

Si oui, précisez l'année scolaire :

Établissement d'exercice :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone

Classe dans laquelle vous exercez actuellement :

Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des vœux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération. Je m'engage également à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour à l'étranger.

Je m'engage enfin à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement de l'enseignement de l'allemand à l'école.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (ou du directeur de l'IUFM) :

Réservé Favorable Défavorable Date : Signature :

Avis de la commission d'appréciation :

Réservé Favorable Défavorable Date : Signature :

Avis de la CAP départementale :

Réservé Favorable Défavorable

**Décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux
de l'éducation nationale**

DÉPART AUTORISÉ

DÉPART REFUSÉ

En cas d'avis défavorable, motivation de la décision :

Signature de l'IA-DSDEN

Annexe 3

ECHANGE FRANCO-ALLEMAND D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ - VCEUX EN VUE DE L'AFFECTATION

Indiquez **obligatoirement** TROIS Länder, par ordre de préférence.
Votre choix ne doit porter que sur les seuls Länder qui participent actuellement au programme.

Nom des Länder choisis	Code des Länder
1 -	
2 -	
3 -	

Code des Länder

- 10 Bade-Wurtemberg
- 11 Berlin
- 12 Brandebourg
- 13 Hesse
- 14 Rhénanie du Nord-Westphalie
- 15 Rhénanie-Palatinat
- 16 Sarre
- 17 Saxe
- 18 Thuringe
- 19 Mecklembourg-Poméranie
- 20 Tout Land